

Ville de Noé

. **Pour l'assainissement collectif** : le SIVOM SAG^e est votre interlocuteur.

. **Pour l'eau et le pluvial** : La mairie de Noé Régie des eaux est votre interlocuteur 05 61 87 40 13

. **Pour l'assainissement autonome** : Réseau 31 est votre interlocuteur 05 61 17 30 30



Vous payez l'assainissement au SIVOM SAG^e :

Les relevés de compteur sont effectués en juillet par Véolia. Ils nous transmettent les informations et nous vous envoyons votre facture en novembre.

Si vous optez pour le prélèvement mensuel : vous êtes prélevés de février à octobre et vous recevez une facture pour solde en novembre.

Quels sont les différents mode de paiement ?

Payez directement en ligne en accédant à votre espace personnel

Comment lire votre facture ?

Quels sont les tarifs de l'assainissement ?

Vous trouverez ici toutes les démarches si vous déménagez, emménagez, pour un changement d'adresse sur vos factures



Je déménage, je construis,
mes démarches

Comment faire si vous avez une fuite d'eau ou si vous souhaitez vidanger votre piscine

Toutes les démarches à entreprendre auprès de nos services si vous construisez et/ou si vous souhaitez vous raccorder au réseau public

Bon à savoir : qu'est ce que la participation pour le financement de l'assainissement collectif ?



Les numéros d'urgence

Quels sont les numéros d'urgence si vous constatez un problème sur le réseau d'assainissement ?

Toutes les questions les plus posées ici

**Assainissement -
information générale**



La station d'épuration
Noé

Qu'est ce que l'assainissement ?

L'eau que vous rejetez va à la station d'épuration située à Noé

Qu'est ce que le réseau public de l'assainissement ?